

MOUSTIQUE TIGRE

DE MAI À OCTOBRE : AGISSONS ENSEMBLE !

VILLE DE
VALENCE



PROTÉGEZ-VOUS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

PAS D'EAU STAGNANTE = PAS DE MOUSTIQUE TIGRE !

Dès le mois d'avril, inspectez votre jardin ou votre terrasse de fond en comble pour supprimer, protéger ou traiter toutes les sources d'eaux stagnantes.

Tour d'horizon des gestes à adopter.

► POTS, SEAUX, POUBELLES DE JARDIN, BACS, PNEUS, JOUETS, ARROSOIRS, BROUETTES...

(tout objet extérieur susceptible de retenir de l'eau en cas de pluie ou d'arrosage)

Pour supprimer ces gîtes potentiels pour le moustique tigre, **mettez les objets à l'envers ou stockez-les à l'abri**. Pour certains (poubelles de jardin, bacs...), **vous pouvez les percer** afin de permettre à l'eau de s'écouler.

Pensez à tendre vos bâches pour éviter la formation de poches d'eau. Attention aux pots entassés et stockés les uns dans les autres. Parmi les pots que l'on pense être troués, certains sont étanches et peuvent retenir l'eau de pluie, le moustique les trouvera.

► RÉSERVES D'EAUX ET PUIITS

(cuves, bidons, réceptacles pour l'arrosage ou pour abreuver les animaux)

Couvrez les réserves d'eau avec une moustiquaire ou du tissu fin en veillant à ne laisser aucun trou (les moustiques ne doivent pas pouvoir accéder à l'eau). **Vérifiez que le moustique ne puisse se faufiler pour atteindre l'eau** et que le voile de protection ne trempe pas dans l'eau (si besoin, entourez le réservoir avec un élastique). La moustiquaire doit servir de filtre, à défaut, le moustique pourrait emprunter le même chemin que l'eau pour atteindre le réceptacle.

Pensez à nettoyer et vider les abreuvoirs une fois par semaine.

À savoir : la plupart des réserves d'eau vendues dans le commerce ne sont pas hermétiques. La présence de couvercle ne suffit pas à empêcher le moustique d'y pénétrer (il est très petit).

► SOUCOUPES DE POTS DE FLEURS

Mettez du sable dans la soucoupe autour de la base du pot. La plante profitera de l'humidité sans que le moustique puisse se reproduire.

► PISCINES

Entretenez-les régulièrement. Il faut les maintenir au service minimum toute l'année ou à défaut les remettre en service dès le 1^{er} avril jusqu'à fin octobre.

► BASSINS D'ORNEMENT

Introduisez des prédateurs de larves (poissons, batraciens) en veillant à ne pas trop les nourrir afin qu'ils puissent jouer efficacement leur rôle.

► REGARDS DU RÉSEAU PLUVIAL ÉQUIPÉS DE BACS DE DÉCANTATION

Bétonnez le fond du bac jusqu'à hauteur de la base du tuyau d'évacuation, **percez le fond** pour favoriser l'infiltration progressive de l'eau dans le sol ou **asséchez le bac** après chaque épisode pluvieux entre mai et octobre.

► SIPHONS DE SOL

Percez les siphons ou **réalisez une encoche au centre** lorsqu'ils sont reliés au réseau pluvial et qu'il n'y a pas de risque de remontées de mauvaises odeurs. Sinon, **vous pouvez les purger régulièrement** à l'aide d'un jet d'eau (1 fois par semaine entre mai et octobre) voire traiter régulièrement à l'aide de chlore.

► POTS DE FLEURS AVEC RÉSERVES D'EAU

Empêchez le moustique d'accéder à la réserve d'eau en empruntant la colonne de remplissage ou la surverse du pot (évacuation par débordement). **Rendez le système hermétique** à l'aide d'un tissu ou d'une moustiquaire.

► PIEDS DE PARASOLS

Videz régulièrement les colonnes des pieds de parasol qui se remplissent d'eau de pluie ou d'arrosage. Lorsqu'ils sont alourdis par l'eau, **surveillez que les bouchons de protection du socle restent bien en place**. À défaut, **bouchez l'accès à l'eau** avec du tissu ou une moustiquaire.

► POMPE DE RELEVAGE D'EAU

Asséchez le bac de la pompe après chaque épisode pluvieux entre mai et octobre ou traitez l'eau à l'aide de produits anti-larvaires agréés.

► BOUTURES RÉALISÉES DANS L'EAU

Changez l'eau une fois par semaine.

► GOUTTIÈRES ET CANIVEAUX

Nettoyez-les régulièrement pour éviter les obstructions (terre, feuillage...). Assurez-vous du bon écoulement des eaux.

► TERRASSES SUR PLOTS

En cas de stagnation d'eau sous les dalles de la terrasse, pompez l'eau à l'aide d'un aspirateur à eau, ou traitez régulièrement l'eau à l'aide de produits anti-larvaires agréés (à défaut, vous pouvez utiliser du chlore ou étendre du sable ou des cailloux).

RENSEIGNEMENTS

Direction Santé Publique - Service Santé-environnement

N° vert : 0800 26 00 00 ou 04 75 79 22 11 - dsp@mairie-valence.fr

Pour signaler la présence du moustique tigre :

www.signalement-moustique.fr